

Chers parents,

La rentrée est synonyme cette année de nombreux rhumes et maux de gorge. Vous êtes nombreux à vous interroger sur le fait de pouvoir ou non envoyer votre enfant à l'école.

Voici la démarche à suivre (les informations sont mises à jour à la date d'aujourd'hui. Si elles évoluent nous vous tiendrons informés) :

Les signes cliniques évocateurs de COVID-19 sont ainsi définis :

Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :

- Infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre ;
 - Fatigue inexplicée ;
 - Douleurs musculaires inexplicées ;
 - Maux de tête inhabituels ;
 - Diminution ou perte du goût et/ou de l'odorat ;
 - Diarrhée.
- ⇒ Si votre enfant présente l'un ou plusieurs de ces signes, il ne doit pas aller à l'école et vous devez consulter votre médecin traitant.
 - ⇒ Si l'un de ces symptômes apparaît à l'école, votre enfant sera confiné dans une salle dédiée et vous serez averti pour venir le chercher le plus rapidement possible. Il lui faudra alors consulter un médecin.
 - ⇒ Si votre enfant a eu un test prescrit, il ne vient pas à l'école dans l'attente du résultat.

✉ **Le retour de l'élève à l'école ne se fera qu'après avis médical écrit ou test négatif.**

- Si l'un des membres du foyer a des symptômes et est dans une phase de test, votre enfant peut venir à l'école.

- Si l'un des membres du foyer est testé positif, votre enfant doit rester confiné (suivre les recommandations de l'ARS / à la durée du confinement)

En cas d'absence pour les raisons ci-dessus, la continuité pédagogique sera assurée par l'enseignante de votre enfant.

Dans tous les cas, il est important de tenir informé le chef d'établissement (prioritairement par mail pour que l'information circule le plus rapidement possible)

Merci de votre vigilance,

Séverine GOUBEAU